



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT VGR-735

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 125 000\$ VISANT LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT EN CASERNE INCENDIE.

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-735;

QUE : Tel que requis par la loi, ce règlement a reçu l'approbation de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 mai 2024 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau de la greffière;

QUE : Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 21^{ième} jour de mai 2024.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR VGR-735

~~~~~

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **ENTRÉE EN VIGUEUR VGR-735** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 21<sup>e</sup> jour de mai 2024, conformément à la Loi.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>ème</sup> jour de mai 2024*

*Sandrine Bisson-Hautcoeur*  
Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière  
Ville de Grande-Rivière